



Conformité de l'installation électrique

Par **franel cécile**, le **08/04/2008** à **14:50**

Bonjour
Je n'ai pas eu de réponse alors je me permets de vous relancer.
Je suis locataire d'un appartement où il y a des problèmes d'électrification des murs, appareils dans une pièce qui se mettent en marche ou s'éteignent lorsque on allume la lumière dans une autre pièce. J'en ai informé mon propriétaire qui me dit que je dois faire vérifier l'installation par un professionnel à mes frais. Il argue que le logement a été loué en bon état, que les locataires précédents n'avaient pas de problèmes et que j'avais 15 jours après l'état des lieux pour signaler ce qui n'allait pas.
Pouvez-vous me dire qui doit supporter le coût d'une telle intervention? J'ai lu le décret qui fixe les charges locatives et dans la partie "électricité" il n'y a rien qui correspond.
Merci beaucoup